



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

### CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du Conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 6 mars 2012 à 13 h 30 en  
la salle de réunion de la MRC située au 2<sup>e</sup> étage du 158, rue Soucy à Matane.**

#### Présences :

M<sup>me</sup> Victoire Marin, maire de Grosses-Roches  
MM. Claude Canuel, maire de Matane  
Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric  
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre  
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

---

#### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 13 h 30.

#### **Ordre du jour**

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Édifice de La Matanie :
  - 3.1 Suivi des travaux :
    - 3.1.1 Contrôle de l'unité de climatisation-ventilation;
    - 3.1.2 Projet de modification 44;
    - 3.1.3 Certificat d'achèvement substantiel de l'ouvrage en date du 24 février 2012 – préparé par Jean Dallaire, architecte;
  - 3.2 Demande de remboursement d'un locataire;
  - 3.3 Demande de permis d'affichage;
  - 3.4 Demande de dérogation mineure;
  - 3.5 Demande à l'OMH de Matane – stationnements;
  - 3.6 Inauguration;
  - 3.7 Convention de prêt de local pour la *Société canadienne du cancer Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine* pour la période du 26 au 30 mars 2012;
- 4- Embauche au poste d'inspecteur en bâtiment;
- 5- Demande au Fonds Éco IGA – projets Clé en main;
- 6- Demandes de la ville de Matane :
  - 6.1 Chemin des Berges;
  - 6.2 TPI – mandat d'arpentage;
- 7- Colloque de l'ADGMRCQ, les 25, 26 et 27 avril 2012 à Drummondville – (Inscription 325 \$);
- 8- Colloque du Réseau Ligniculture Québec (RLQ) sur la culture des saules et des peupliers hybrides à des fins énergétiques : potentiel et défis, les 14 et 15 mars 2012 à Wendake – (Inscription 100 \$);
- 9- Formation de la SHQ – Programme d'adaptation de domicile (PAD), le 20 mars à Québec;
- 10- Consultation – Structure de gestion de la forêt de proximité;
- 11- Demande de données .shp – évaluation de potentiel acéricole;
- 12- Commissions itinérantes – Développement durable;
- 13- Rencontre avec le ministre Bolduc – 8 mars 2012 à Matane;
- 14- Projet de parc régional;
- 15- Poste de madame Manon Perreault;
- 16- Plan de travail 2012 de la MRC de Matane;
- 17- Dossier SOLIDE de la MRC de Matane;
- 18- Période de questions;
- 19- Varia;
- 20- Ajournement de la séance au 13 mars 2012 à 13 h 30.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**RÉSOLUTION 153-03-12**

**VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif sont tous présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Édifice de La Matanie – Suivi des travaux  
Les membres du comité sont informés de l'état d'avancement des travaux et des échanges avec les professionnels.

**RÉSOLUTION 154-03-12**

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – CONTRÔLE DE L'UNITÉ DE CLIMATISATION-VENTILATION**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif sont informés du résultat des vérifications pour la problématique de la chaleur excessive dans les locaux de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrôleur de l'équipement de climatisation-ventilation existant ne communique pas avec le système DDC installé lors des travaux;

**CONSIDÉRANT QU'**il est essentiel de faire corriger la situation et de faire remplacer le contrôleur de l'unité existant par un contrôleur BACnet BTL, de même que celui pour la salle de conférence (local 206 hors contrat) par un de la même série que ceux installés lors des travaux, et faire procéder à l'installation d'un actuateur de volet pour le contrôle de la prise d'air frais, permettant le refroidissement gratuit;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du comité administratif de la MRC de Matane autorisent une dépense de l'ordre de 5 774 \$ plus les taxes applicables, payable à même le règlement d'emprunt numéro 247-2010 modifié par le règlement numéro 247-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Certificat d'achèvement substantiel de l'ouvrage en date du 24 février 2012 – préparé par *Jean Dallaire, architecte***

Les membres du comité prennent connaissance du certificat d'achèvement substantiel de l'ouvrage relatif aux travaux de l'Édifice de La Matanie en date du 24 février 2012 à l'effet que les travaux sont substantiellement achevés, de même que la liste des travaux d'achèvement, de correction ou de réparation qu'il reste à exécuter. La liste n'étant pas nécessairement exhaustive, le fait qu'un travail en soit absent ne modifie pas l'obligation de l'entrepreneur d'exécuter la totalité du contrat.



Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION 155-03-12**

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UN LOCATAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance de la réclamation de l'Office des pêcheurs de flétan du Groenland du Québec, au montant de 1 324,60 \$ avant taxes, concernant le ménage des espaces loués dans l'Édifice de La Matanie par le Regroupement des pêcheurs professionnels du Nord de la Gaspésie et l'Office des pêcheurs de flétan du Groenland du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du comité administratif de la MRC de Matane autorisent un remboursement final à l'Office des pêcheurs de flétan du Groenland du Québec, d'un montant de 731,20 \$ plus les taxes applicables, soit un total de 840,69 \$, pour le ménage des espaces loués dans l'Édifice de La Matanie par le Regroupement des pêcheurs professionnels du Nord de la Gaspésie et l'Office des pêcheurs de flétan du Groenland du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 156-03-12**

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – DEMANDE DE PERMIS D'AFFICHAGE**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à la demande de permis à la ville de Matane pour l'affichage à être installé sur l'Édifice de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du comité administratif de la MRC de Matane autorisent monsieur Olivier Banville à procéder pour et au nom de la MRC aux démarches en vue de l'émission du permis d'affichage, de même qu'au paiement des droits requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 157-03-12**

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à une demande de dérogation mineure à la ville de Matane pour l'affichage à être installé sur l'Édifice de La Matanie, près des portes d'entrées Soucy et Saint-Pierre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du comité administratif de la MRC de Matane autorisent monsieur Olivier Banville à procéder pour et au nom de la MRC aux démarches en vue de l'obtention de la dérogation mineure pour l'affichage, de même qu'au paiement des droits de 500 \$ et de 100 \$ pour les frais de publication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**RÉSOLUTION 158-03-12**

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – DEMANDE À L'OMH DE MATANE -  
STATIONNEMENTS**

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre d'espace de stationnement disponibles et les besoins;

**CONSIDÉRANT QUE** la proximité du stationnement de l'OMH de Matane;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du comité administratif de la MRC de Matane mandatent madame Line Ross ou monsieur Olivier Banville à faire une demande à l'OMH de Matane afin de pouvoir disposer de trois espaces dans leur stationnement en faveur de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Édifice de La Matanie – Inauguration à prévoir pour le 7 septembre 2012.

**RÉSOLUTION 159-03-12**

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – CONVENTION DE PRÊT DE LOCAL À  
LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER BAS-SAINT-LAURENT /  
GASPÉSIE / ÎLES-DE-LA-MADELEINE POUR LA PÉRIODE DU 26 AU  
30 MARS 2012**

**CONSIDÉRANT** la demande d'un prêt de local de la *Société canadienne du cancer Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine* pour la période du 26 au 30 mars 2012, pour la préparation de la campagne de financement consistant à la vente de jonquilles dans divers établissements;

**CONSIDÉRANT** la convention de prêt de local établissant l'objet, la durée et les obligations du locataire (état des lieux, personne responsable désignée, assurances et remise des clés) préparée par la directrice générale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du comité administratif de la MRC de Matane autorisent la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, à signer la convention de prêt de local avec la *Société canadienne du cancer Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine* pour la période du 26 au 30 mars 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 160-03-12**

**EMBAUCHE AU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 43-01-12 du Conseil de la MRC mandatant les membres du comité administratif dans le cadre du processus de sélection et d'embauche pour le poste d'inspecteur(trice) en bâtiments;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**QUE** le comité administratif de la MRC de Matane autorise l'embauche de monsieur Mathieu Rioux au poste d'inspecteur en bâtiments, poste régulier temps complet, 32,5 heures/semaine ou 40 heures/semaine, selon l'horaire, classe II, échelon 7 de la convention collective en vigueur, soit un taux horaire de 22,90 \$;

**QUE** monsieur Mathieu Rioux entrera en fonction à compter du 12 mars 2012 et sera assujettie aux dispositions de la convention collective en vigueur, notamment une période de probation de 6 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 161-03-12**

**DEMANDE AU FONDS ÉCO IGA**

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds Éco IGA finance des projets environnementaux à travers le Québec et s'adresse aux municipalités et aux MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets « Clé en main » du Fonds Éco IGA permettent d'acquérir des collecteurs de piles usagées, des composteurs domestiques et des barils récupérateurs d'eau de pluie;

**CONSIDÉRANT QU'**un nouveau volet est ajouté aux projets « Clé en main » afin de bénéficier de deux jours d'une collecte de matériel électronique usagé sur tout le territoire de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Matane a choisi de faire une demande individuelle aux projets « Clé en main » du Fonds Éco IGA;

**CONSIDÉRANT QUE** la quantité de produits environnementaux octroyés est déterminée en fonction de la population de la municipalité ou de la MRC qui en fait la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC en excluant de la ville de Matane aurait droit à un des trois choix suivants :

- 5 collecteurs de piles usées (installés dans les municipalités);
- 100 composteurs domestiques;
- 100 barils récupérateurs d'eau de pluie;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution financière exigée après réception des produits, soit environ 3 000 \$, ainsi que les frais publicitaires associés seront couverts par la contribution monétaire demandée par produit aux citoyens participants;

**CONSIDÉRANT QUE** la date limite pour déposer une demande est le 12 mars 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accessibilité, à prix modiques, aux composteurs domestiques et aux barils récupérateurs d'eau de pluie correspond aux objectifs de réduction, de réemploi, de réduction et de valorisation (3RV) mis de l'avant dans le PGMR et répond également à la demande de plusieurs citoyens de la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation de matières résiduelles enfouies au L.E.T. de Matane en 2011 comparativement à la même période en 2010;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de Matane autorise le conseiller en environnement et cours d'eau de la MRC à déposer une demande aux projets « Clé en main » du Fonds Éco IGA afin d'obtenir 100 composteurs domestiques et de bénéficier de deux jours d'une collecte de matériel électronique usagé sur tout le territoire de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**RÉSOLUTION 162-03-12**

**DEMANDE DE LA VILLE DE MATANE – CHEMIN DES BERGES**

**CONSIDÉRANT** les dispositions générales du schéma d'aménagement en lien avec le prolongement des services d'aqueduc et/ou d'égout en périmètre urbain et l'obligation de déserte par un des deux services pour la délivrance de permis de construction;

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma prévoit une exception à l'obligation de prolongement des réseaux publics lorsque des contraintes majeures en rendent les coûts prohibitifs;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Matane souhaite permettre la construction sans desserte d'aqueduc le long du chemin des Berges;

**CONSIDÉRANT** les documents transmis par la ville de Matane, expliquant qu'il n'est pas justifié et rentable économiquement de prolonger le service d'aqueduc afin de desservir deux terrains en bordure du Chemin des Berges, l'investissement représentant une proportion de 80 000 \$ par terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de Matane souhaite obtenir l'avis des membres du comité administratif, une orientation générale et des balises pour le traitement de ce type de dossier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de Matane considère qu'un investissement supérieur à 50 000 \$ par terrain pour l'implantation des services d'aqueduc et/ou d'égout, constitue une contrainte économique évidente, injustifiable socialement et non rentable économiquement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 163-03-12**

**DEMANDE DE LA VILLE DE MATANE – TPI – VALIDER LES PRIX POUR UN MANDAT D'ARPENTAGE**

**CONSIDÉRANT** la proposition de la ville de Matane pour l'acquisition de terres publiques intramunicipales et l'intérêt ou la nécessité de procéder à l'arpentage pour certains de ces terrains;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des membres du comité à disposer de certains des terrains demandés, à poursuivre l'analyse du dossier et à consulter le comité multiressources;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de Matane autorise messieurs Olivier Banville et/ou David Soucy à faire les vérifications requises et à valider les prix auprès d'arpenteurs pour la poursuite de l'analyse du dossier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**RÉSOLUTION 164-03-12**

**COLLOQUE DE L'ADGMRCQ, LES 25, 26 ET 27 AVRIL 2012 À  
DRUMMONDVILLE – (INSCRIPTION 325 \$)**

**CONSIDÉRANT** le colloque 2012 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui aura lieu les 25, 26 et 27 avril 2012 à Drummondville;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** madame Line Ross, directrice générale de la MRC de Matane, à participer au colloque 2012 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui aura lieu les 25, 26 et 27 avril 2012 à Drummondville;

**D'autoriser** le paiement des frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 165-03-12**

**COLLOQUE DU RÉSEAU LIGNICULTURE QUÉBEC (RLQ) SUR LA  
CULTURE DES SAULES ET DES PEUPLIERS HYBRIDES À DES FINS  
ÉNERGÉTIQUES : POTENTIEL ET DÉFIS, LES 14 ET 15 MARS 2012 À  
WENDAKE – (INSCRIPTION 100 \$)**

**CONSIDÉRANT** le colloque du Réseau ligniculture Québec (RLQ) sur la culture des saules et des peupliers hybrides à des fins énergétiques : potentiel et défis, les 14 et 15 mars 2012 à Wendake;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** monsieur David Soucy, ingénieur forestier, à participer au colloque du Réseau ligniculture Québec (RLQ) sur la culture des saules et des peupliers hybrides à des fins énergétiques : potentiel et défis, les 14 et 15 mars 2012 à Wendake;

**D'autoriser** le paiement des frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 166-03-12**

**FORMATION DE LA SHQ – PROGRAMME D'ADAPTATION DE  
DOMICILE (PAD), LE 20 MARS À QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** la formation gratuite de la SHQ concernant le Programme d'adaptation de domicile (PAD), le 20 mars 2012 à Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** monsieur Daniel Charette, inspecteur en bâtiments, à participer à la formation de la SHQ concernant le Programme d'adaptation de domicile (PAD), le 20 mars 2012 à Québec;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

D'autoriser le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Consultation – Structure de gestion de la forêt de proximité.  
Les membres du comité sont informés du projet et conviennent qu'il a lieu de poursuivre les démarches pour la validation des aspects légaux.

### RÉSOLUTION 167-03-12

#### **DEMANDE DE DONNÉES .SHP – ÉVALUATION DE POTENTIEL ACÉRICOLE**

**CONSIDÉRANT** la demande de monsieur Pierre-Luc Roussel, responsable des opérations en forêt publique, de la Société d'exploitation des ressources de la Neigette inc., qui désire obtenir des données géographiques afin de réaliser des cartes démontrant les emplacements des érablières existantes ainsi que le potentiel acéricole sur les terres publiques (UAF et TPI) dans le territoire du Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** la SER de la Neigette inc. a été mandaté par le Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la transmission des données demandées par monsieur Pierre-Luc Roussel, responsable des opérations en forêt publique, de la Société d'exploitation des ressources de la Neigette inc., au format « shapefile » sous réserve des habituelles restrictions de confidentialité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 168-03-12

#### **COMMISSIONS ITINÉRANTES – DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CONSIDÉRANT** l'invitation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), en collaboration avec le Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), à participer à une commission itinérante sur le développement durable à Notre-Dame-du-Portage, le 14 mars 2012;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de Matane mandate monsieur Pierre Thibodeau, préfet, et monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à participer à une commission itinérante sur le développement durable à Notre-Dame-du-Portage, le 14 mars 2012;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

No de résolution  
ou annotation

Rencontre avec le ministre Bolduc – 8 mars 2012 à Matane – Le préfet et la directrice générale informent les membres du comité administratif de la venue du Ministre et les consultent sur l'ordre du jour à établir au préalable.

**RÉSOLUTION 169-03-12**

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance au 13 mars 2012 à 13 h 30. Il est 16 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Thibodeau  
Préfet

Line Ross, M.B.A.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

  
Pierre Thibodeau, préfet